



Société canadienne
d'écologie et d'évolution

Canadian Society for
Ecology and Evolution

The Privy Council Office
Government of Canada
Submitted electronically to: engagement@pco-bcp.gc.ca

June 1st, 2026

Response to 'Getting Major Projects Built in Canada - Discussion Paper on Proposed Legislative, Regulatory, and Policy Reforms' (May 8, 2026)

Dear Privy Council Office,

The Canadian Society for Ecology and Evolution (CSEE; <https://csee-scee.ca/>) is Canada's national scientific society for practicing ecologists and evolutionary biologists. Our 930 members include the country's leading scientific researchers and experts on biodiversity, species at risk, ecosystem health, terrestrial, freshwater and marine ecology, conservation biology, and the biological processes supporting Canada's natural capital.

CSEE acknowledges that Canada must diversify its economic partnerships for our shared future prosperity and that some existing regulatory processes contain genuine redundancies that have the potential to be reduced without compromising the integrity of environmental oversight. We understand that major infrastructure projects to advance the transition to net-zero greenhouse gas emissions are urgently needed to meet Canada's climate commitments.

CSEE welcomes the opportunity to provide input to the Government of Canada's discussion paper, *Getting Major Projects Built in Canada*. We offer the following comments in the spirit of shared purpose, with the aim of helping the Government achieve its economic goals while honouring Canada's obligations to conserve nature and its many benefits to Canadians.

Concerns with the Proposed Reforms

1. Bypassing or Substantially Weakening Environmental Impact Assessments

CSEE opposes proposed changes to exempt major projects from environmental impact assessment, such as through the creation of Federal Economic Zones, or to enable major projects to be built without sufficient assessment. The obvious risk of these changes is that projects would proceed without first determining their potential health and environmental consequences—from diminished air quality and water contamination to species declines, extinctions, and the overall loss of natural capital—leaving communities and the natural resources (water, lands and wildlife) supporting them to pay the price. Bypassing environmental assessments also prevents projects from being adjusted, sometimes minimally, to reduce their environmental health impacts.

We are concerned by proposals to transfer authority over major projects—including international and interprovincial pipelines, transmission lines, and offshore renewable energy projects—to the Canada Energy Regulator, such that no assessment would be conducted for them under the *Impact Assessment Act*. Although the Government is proposing a streamlined project decision process overseen by the Minister of Environment, Climate Change and Nature (ECCN) for certain project types, some of the most potentially damaging projects will bypass this process entirely. This is a deeply troubling outcome, with projects most likely to cross ecologically sensitive terrain, fragment wildlife habitat at landscape scales, and affect species whose ranges span provincial or international boundaries receiving the least scrutiny.

These proposals also carry significant economic risk. Under the Canada-European Union Comprehensive Economic and Trade Agreement (CETA), Canada and the EU have committed to effectively enforcing their domestic environmental laws. **CETA’s environment chapter contains a non-derogation clause that specifically obliges parties not to relax environmental laws in order to encourage trade or investment**¹. The government’s proposed legislative changes directly contravene this clause and could provide the basis for the EU to argue that Canada has breached CETA’s environment chapter.

2. Exempting Projects from the Species At Risk Act’s Jeopardy Test

The proposal to grant the Governor in Council the authority to exempt specific projects from the application of the jeopardy test (i.e., the requirement that authorized activities must not jeopardize the survival or recovery of species listed under the *Species at Risk Act (SARA)*)—even if framed as applying only to cases meeting a ‘high threshold’—would remove one of Canada’s very few legally binding safeguards designed to prevent further species declines toward extinction.

Canada’s record on species recovery is sobering: the vast majority of species listed under SARA have not recovered, and many continue to decline. Furthermore, experience in Canada and internationally shows that once established, such exemption powers are vulnerable to political and economic pressure.

3. Permitting Early Construction Before Impact Assessment Decisions

The proposal to allow some early construction activities to begin on certain projects before impact assessment decisions are made has the potential to enable vast and irreversible environmental destruction. CSEE is alarmed by this proposal and ask that it not be advanced.

Early construction activities—which typically include site clearing, dredging, and foundation work—are often when much of the environmental damage is done. Once a forest is cleared, freshwater bodies choked with sedimentation, or peatlands drained, it is too late to prevent the project’s environmental impact. The consequences could be enormous and may include: contaminated drinking water, the release of massive carbon stores accumulated over millennia in boreal peatlands, permanent loss of critical fish habitat, and the destruction of habitat for species at risk, to name a few examples. The entire purpose of an impact assessment is to inform decisions before irreversible harm occurs. Authorizing construction before that

¹<https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/corporate/international-affairs/partnerships-countries-regions/europe/canada-european-union-trade-environment-chapter.html>

assessment is complete fundamentally inverts this logic and renders the assessment process meaningless.

4. Weakening Fish Habitat Protections Through Flexible Offsetting

The Discussion Paper further proposes making permits for fish and fish habitat more flexible by facilitating offsetting—allowing companies to compensate for the destruction of fish habitat by replacing or restoring it elsewhere. The CSEE opposes any weakening of the current harm-avoidance and harm-minimization requirements under the *Fisheries Act* in favour of expanded reliance on offsetting.

Offsetting has a poor track record. Ecological systems are complex, and the premise that a newly created wetland or restored channel can substitute for ecosystems that have developed over millennia is not supported by scientific evidence. Such habitat offsets simply do not measure up in terms of species' habitat provisioning, carbon storage, or the other many ecosystem services provided by natural ecosystems. Indeed, the requirement in the *Fisheries Act* for harm avoidance and minimization before offsetting exists precisely because offsetting alone has not reliably worked.

5. Increasing Ministerial Discretion

Finally, the proposal to expand Ministerial discretion over project decisions related to environmental and impact assessment conditions warrants serious scrutiny. Canada's history provides many examples in which discretionary authority over resource management decisions, exercised under political or economic pressure, has contributed to the overexploitation of fisheries, the degradation of freshwater ecosystems, the decline of species at risk, and the mismanagement of forests and other natural resources. Science-based regulatory decisions—arrived at through transparent, arm's-length processes informed by expert assessment—are far more reliable safeguards for Canada's natural heritage than Ministerial discretion.

The Economic Stakes: Canada's Natural Capital

We highlight the above five concerns not only because **the proposed reforms** would have serious consequences for Canada's threatened species, biodiversity, and ecosystems, but because they also **carry significant economic risk**. Canada possesses extraordinary natural capital—its vast boreal forests, peatlands, lakes, coastal temperate rainforests, wetlands, prairies, and oceans are among the richest and most globally significant on Earth. Canada is home to almost one quarter of the world's boreal forests, 20% of its total freshwater, 37% of its lakes, and 25% of its wetlands, and provides essential habitat for approximately 80,000 known species². The scientific evidence, and Canada's own experience, demonstrate that healthy ecosystems deliver enormous economic value through clean water, fisheries, carbon storage, flood regulation, and nature-based industries including tourism and recreation.

The economic value of these ecosystems is substantial. Research by the Pembina Institute and the Canadian Boreal Initiative estimated that the non-market ecosystem services provided by Canada's boreal region alone—including flood control, water filtration, carbon storage, and pest regulation—are worth at least \$93 billion per year, compared to a net market value of resource

² <https://www.canada.ca/en/services/environment/nature/nature-strategy.html>

extraction of approximately \$38 billion per year³. A new Canadian Parks and Wilderness Society study estimates that nature across Canada's protected and conserved areas alone contributes \$10.9 billion to GDP and supports 150,000 jobs annually⁴. Economic valuations of nature are not abstract numbers: they represent the water filtration, flood control, climate regulation, fisheries productivity, and nature-based tourism our society depends upon, and that would otherwise need to be paid for annually by governments.

The Government itself recognized the value of our ecosystem services in March 2026 with the launch of *A Force of Nature: Canada's Strategy to Protect Nature*, a \$3.8 billion investment premised on safeguarding ecosystems as a foundation for economic prosperity, community resilience, and biodiversity conservation. *A Force of Nature* explicitly notes that “construction and economic development go hand in hand” with nature protection. Yet, the changes proposed less than two months later in the current Discussion Paper directly contradict this new strategy. Degrading Canada's natural capital will impose significant and lasting economic costs on Canadians.

The proposed reforms also directly contradict Canada's international obligations under the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework (GBF). As a signatory, the GBF commits Canada to a set of goals and targets aimed at safeguarding and sustainably using biodiversity. These include: halting human-caused species extinctions, reversing biodiversity loss, protecting 30% of lands and waters by 2030 (“30×30”), and restoring degraded ecosystems⁵. By opening ecologically sensitive areas to major developments without environmental safeguards, the proposed reforms risk directly contradicting Canada's Global Biodiversity Framework commitments and undermining Canada's credibility as a global leader on biodiversity conservation. Similarly, under the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples (UNDRIP), adopted into Canadian law through Bill C-15, Canada is required to obtain free, prior, and informed consent from Indigenous Peoples for projects affecting their territories — an obligation that accelerated timelines and reduced assessments will make it harder, not easier, to fulfill.

A Call for Multifaceted Solutions

CSEE believes that pitting economic development against environmental protection represents a false dichotomy. We urge the Government to pursue major projects that mitigate climate change and to design processes for those projects that improve efficiency without sacrificing Canada's environmental protections. Such reforms could be strategic ‘win-wins’—solutions that advance Canada's needs for economic growth and trade diversification while also advancing our climate change and biodiversity targets.

Specifically, CSEE recommends:

- Strategic spatial planning for major projects that encompasses not only socioeconomic needs, but also environmental considerations;
- Investing in the scientific capacity of Canada's Impact Assessment Agency and federal regulatory bodies to accelerate high-quality assessments, rather than reducing the scope of what is assessed;

³ https://www.pembina.org/reports/Boreal_FINAL.pdf

⁴ https://cpaws.org/wp-content/uploads/2026/04/CPAWS_SocioEconomicReport_2026_FNL.pdf

⁵ <https://www.cbd.int/gbf/targets>

- Adopting regional environmental assessments that are science-based, conducted by experts, and completed before projects are approved, rather than used as a mechanism to bypass individual project reviews;
- Engaging Canada's scientific experts in co-designing assessment frameworks that are efficient and ecologically rigorous;
- Avoidance of authorizing projects on legally protected critical habitat for Endangered and Threatened species under the Species At Risk Act;
- Maintaining the existing sequential harm framework of avoiding, minimizing, and offsetting only as a last resort, and ensuring that any offsetting or compensation measures for unavoidable ecological impacts meet scientifically demonstrated standards of equivalence and additionality;
- Prioritizing major projects that are aligned with Canada's national and international climate change commitments, and ensuring these projects are designed with sufficient safeguards for Canada's species at risk and other natural assets.

The Canadian Society for Ecology and Evolution strongly objects to weakening Canada's environmental assessment laws and biodiversity obligations. We are prepared to work with the Government to identify reforms that would both reduce bureaucratic inefficiencies and maintain the environmental protections that Canada's species, ecosystems, and citizens depend upon.

We urge the Government to consider the scientific evidence and Canada's legal obligations before proceeding with the proposed reforms, and specifically request that any proposed changes that would weaken the Impact Assessment Agency's mandate or environmental assessment requirements be paused pending broader scientific and public consultation, and that CSEE members be engaged as expert scientific advisors in the design of new procedures.

The CSEE thanks the Privy Council Office for the opportunity to provide comment and looks forward to continued dialogue.

Respectfully submitted,



President, Canadian Society for Ecology and Evolution

On behalf of CSEE Council and Membership

pres@csee-scee.ca

Société canadienne
d'écologie et d'évolution



Canadian Society for
Ecology and Evolution

Le Bureau du Conseil privé
Gouvernement du Canada
Soumis par voie électronique à: engagement@pco-bcp.gc.ca

1 juin 2026

Réponse au document intitulé « Réaliser des grands projets au Canada - Document de travail sur les réformes proposées aux lois, règlements et politiques » (8 mai 2026)

Cher Bureau du Conseil privé,

La Société canadienne d'écologie et d'évolution (SCEE; <https://csee-scee.ca/>) est la société scientifique nationale du Canada qui regroupe les écologistes et les biologistes évolutionnistes actifs. Nos 930 membres comptent parmi les chercheurs scientifiques et les experts de premier plan du pays dans les domaines de la biodiversité, des espèces en péril, de la santé des écosystèmes, de l'écologie terrestre, d'eau douce et marine, de la biologie de la conservation, ainsi que des processus biologiques qui sous-tendent le capital naturel du Canada.

La SCEE reconnaît que le Canada doit diversifier ses partenariats économiques pour assurer notre prospérité future commune et que certains processus réglementaires existants comportent de véritables redondances qui pourraient être réduites sans compromettre l'intégrité de la protection environnementale. Nous comprenons que des projets d'infrastructure majeurs visant à faire progresser la transition vers la neutralité carbone sont nécessaires de toute urgence pour respecter les engagements climatiques du Canada.

La SCEE se réjouit de pouvoir apporter sa contribution au document de travail du gouvernement du Canada intitulé « Réaliser des grands projets au Canada ». Nous formulons les commentaires suivants dans un esprit de collaboration, dans le but d'aider le gouvernement à atteindre ses objectifs économiques tout en respectant les obligations du Canada en matière de conservation de la nature et de ses nombreux bienfaits pour les Canadiens.

Préoccupations concernant les réformes proposées

1. Contournement ou affaiblissement substantiel des évaluations des impacts environnementaux

La SCEE s'oppose aux changements proposés visant à exempter les grands projets des évaluations des impacts environnementaux, notamment par la création de zones économiques fédérales, ou par la réalisation de grands projets soit sans aucune évaluation d'impact sur l'environnement, soit sans évaluation suffisante. Le risque évident lié à ces changements est

que les projets se poursuivent sans que leurs conséquences potentielles sur la santé et l'environnement aient été préalablement déterminées — allant de la détérioration de la qualité de l'air et de la contamination de l'eau au déclin et à l'extinction d'espèces, en passant par la perte globale de capital naturel — laissant les communautés et les ressources naturelles (eau, terres et faune) qui les soutiennent en faire les frais. Le fait de contourner les évaluations environnementales empêche également d'adapter les projets, parfois de façon minimale, afin d'en réduire les impacts sur la santé environnementale.

Nous sommes préoccupés par les propositions visant à transférer la compétence sur les grands projets — notamment les pipelines internationaux et interprovinciaux, les lignes de transport d'électricité et les projets d'énergie renouvelable en mer — à le Régie de l'énergie du Canada, de sorte qu'aucune évaluation ne serait menée à leur égard en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impacts. Bien que le gouvernement propose un processus décisionnel simplifié supervisé par le ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature (ECCN) pour certains types de projets, certains des projets les plus potentiellement dommageables contourneront entièrement ce processus. Il s'agit là d'une situation profondément préoccupante, car ce sont les projets les plus susceptibles de traverser des zones écologiquement sensibles, de fragmenter l'habitat faunique à l'échelle du paysage et d'affecter des espèces dont l'aire de répartition s'étend au-delà des frontières provinciales ou internationales qui feront l'objet du moins de contrôle.

Ces propositions comportent également un risque économique important. En vertu de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne, le Canada et l'UE se sont engagés à appliquer efficacement leurs lois environnementales nationales. Le chapitre sur l'environnement de l'AECG contient une clause de non-dérogation qui oblige spécifiquement les parties à ne pas assouplir leurs lois environnementales afin d'encourager le commerce ou l'investissement¹. Les modifications législatives proposées par le gouvernement contreviennent directement à cette clause et pourraient fournir à l'UE un fondement pour faire valoir que le Canada a enfreint le chapitre sur l'environnement de l'AECG.

2. Exemption de projets du critère de mise en péril prévu par la Loi sur les espèces en péril

La proposition visant à accorder au gouverneur en conseil le pouvoir d'exempter certains projets de l'application du critère de mise en péril (c'est-à-dire l'exigence selon laquelle les activités autorisées ne doivent pas compromettre la survie ou le rétablissement des espèces inscrites en vertu de la Loi sur les espèces en péril (LEP)) — même si elle est présentée comme s'appliquant uniquement aux cas répondant à un « seuil élevé » — supprimerait l'une des rares mesures de protection juridiquement contraignantes du Canada destinées à empêcher le déclin des espèces vers l'extinction.

Le bilan du Canada en matière de rétablissement des espèces donne à réfléchir : la grande majorité des espèces inscrites en vertu de la LEP ne se sont pas rétablies, et beaucoup continuent de décliner. De plus, l'expérience au Canada et à l'échelle internationale montre

¹ <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/organisation/affaires-internationales/partenariats-pays-regions/europe/canada-union-europeenne-commerce-environnement.html>

qu'une fois instaurés, ces pouvoirs d'exemption sont vulnérables aux pressions politiques et économiques.

3. Autorisation de travaux de construction préliminaires avant les décisions d'évaluation des impacts

La proposition visant à permettre le démarrage de certains travaux de construction préliminaires sur certains projets avant que les décisions d'évaluation des impacts ne soient prises risque d'entraîner une destruction environnementale massive et irréversible. La SCEE est alarmé par cette proposition et demande qu'elle ne soit pas mise en œuvre.

Les activités de construction anticipées — qui comprennent généralement le déboisement du site, le dragage et les travaux de fondation — sont souvent à l'origine d'une grande partie des dommages environnementaux. Une fois qu'une forêt a été déboisée, que les plans d'eau douce sont obstrués par la sédimentation ou que les tourbières ont été asséchées, il est trop tard pour prévenir l'impact environnemental du projet. Les conséquences pourraient être énormes et inclure la contamination de l'eau potable, la libération de réserves massives de carbone accumulées au fil des millénaires dans les tourbières boréales, la perte définitive d'habitats essentiels pour les poissons et la destruction des habitats d'espèces en péril, pour ne citer que quelques exemples. L'objectif même d'une évaluation des impacts est d'éclairer les décisions avant que des dommages irréversibles ne se produisent. Autoriser la construction avant que cette évaluation ne soit achevée renverse fondamentalement cette logique et vide le processus d'évaluation de son sens.

4. Affaiblissement des mesures de protection des habitats du poisson par le biais d'une compensation flexible

Le document de travail propose en outre d'assouplir les permis relatifs aux poissons et à leur habitat en facilitant la compensation, ce qui permettrait aux entreprises de compenser la destruction d'un habitat de poissons en le remplaçant ou en le restaurant ailleurs. La SCEE s'oppose à tout affaiblissement des exigences actuelles de prévention et de minimisation des dommages prévues par la Loi sur les pêches au profit d'un recours accru à la compensation.

La compensation présente un piètre bilan. Les systèmes écologiques sont complexes, et l'hypothèse selon laquelle une zone humide nouvellement créée ou un cours d'eau restauré peut se substituer à des écosystèmes qui se sont développés au fil des millénaires n'est pas appuyée par des preuves scientifiques. De telles compensations d'habitat ne sont tout simplement pas à la hauteur en termes de mise à disposition d'habitats pour les espèces, de stockage du carbone ou des nombreux autres services écosystémiques fournis par les écosystèmes naturels. D'ailleurs, l'exigence de la Loi sur les pêches relative à la prévention et à la minimisation des dommages avant toute compensation existe précisément parce que la compensation seule ne s'est pas révélée fiable.

5. Accroissement du pouvoir discrétionnaire du ministre

Finalement, la proposition visant à étendre le pouvoir discrétionnaire du ministre sur les décisions relatives aux projets liées aux conditions d'évaluation environnementale et d'impact mérite d'être examinée de près. L'histoire du Canada regorge d'exemples où le pouvoir discrétionnaire sur les décisions de gestion des ressources, exercé sous la pression politique

ou économique, a contribué à la surexploitation des pêches, à la dégradation des écosystèmes d'eau douce, au déclin des espèces en péril et à la mauvaise gestion des forêts et d'autres ressources naturelles.

Les décisions réglementaires fondées sur la science — prises au terme de processus transparents et indépendants, éclairés par des évaluations d'experts — constituent des garanties bien plus fiables pour le patrimoine naturel du Canada que le pouvoir discrétionnaire du ministre. La SCEE exhorte le gouvernement à veiller à ce que toute extension du pouvoir du ministre soit strictement encadrée par des normes scientifiques légales, soumise à un examen par des experts indépendants et accompagnée de mécanismes solides de transparence et de responsabilité.

Les enjeux économiques: le capital naturel du Canada

Nous soulignons les cinq préoccupations ci-dessus non seulement parce que les réformes proposées auraient de graves conséquences pour les espèces menacées, la biodiversité et les écosystèmes du Canada, mais aussi parce qu'elles comportent un risque économique important. Le Canada possède un capital naturel extraordinaire : ses vastes forêts boréales, ses tourbières, ses lacs, ses forêts pluviales tempérées côtières, ses zones humides, ses prairies et ses océans comptent parmi les plus riches et les plus importants au monde. Le Canada abrite près d'un quart des forêts boréales du monde, 20 % de ses réserves totales d'eau douce, 37 % de ses lacs et 25 % de ses zones humides, et offre un habitat essentiel à environ 80 000 espèces connues². Les données scientifiques, ainsi que l'expérience du Canada lui-même, démontrent que des écosystèmes sains génèrent une valeur économique considérable grâce à l'eau potable, à la pêche, au stockage du carbone, à la régulation des crues et aux industries liées à la nature, notamment le tourisme et les loisirs.

La valeur économique de ces écosystèmes est considérable. Des recherches menées par le Pembina Institute et la Canadian Boreal Initiative ont estimé que les services écosystémiques non marchands fournis par la seule région boréale du Canada — notamment la régulation des crues, la filtration de l'eau, le stockage du carbone et la lutte contre les ravageurs — représentent au moins 93 milliards de dollars par an, contre une valeur marchande nette de l'extraction des ressources d'environ 38 milliards de dollars par an³. Une nouvelle étude de la Société pour la protection des parcs et de la nature du Canada estime que la nature, rien que dans les zones protégées et conservées du Canada, contribue à hauteur de 10,9 milliards de dollars au PIB et soutient 150 000 emplois chaque année⁴. Les évaluations économiques de la nature ne sont pas des chiffres abstraits : elles représentent la filtration de l'eau, la régulation des crues, la régulation du climat, la productivité de la pêche et le tourisme lié à la nature dont dépend notre société, et qui, sans cela, devraient être financés chaque année par les gouvernements.

Le gouvernement lui-même a reconnu la valeur de nos services écosystémiques en mars 2026 avec le lancement de « Une force de la nature : la stratégie du Canada pour protéger la nature », un investissement de 3,8 milliards de dollars fondé sur la préservation des

² <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/nature/strategie-nature.html>

³ https://www.pembina.org/reports/Boreal_FINAL.pdf

⁴ https://cpaws.org/wp-content/uploads/2026/04/CPAWS_SocioEconomicReport_2026_FNL.pdf

écosystèmes comme fondement de la prospérité économique, de la résilience des communautés et de la conservation de la biodiversité. « Une force de la nature » souligne explicitement que « la conservation et le développement économique vont de pair ». Pourtant, les changements proposés moins de deux mois plus tard dans le document de travail actuel sont en contradiction directe avec cette nouvelle stratégie. La dégradation du capital naturel du Canada imposera des coûts économiques importants et durables aux Canadiens.

Les réformes proposées vont également à l'encontre des obligations internationales du Canada au titre du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming à Montréal (CMBKM). En tant que signataire, le CMBKM engage le Canada à respecter un ensemble d'objectifs et de cibles visant à préserver et à utiliser de manière durable la biodiversité, notamment: mettre un terme à l'extinction des espèces d'origine humaine, inverser la tendance à la perte de biodiversité, protéger 30 % des terres et des eaux d'ici 2030 (« 30×30 ») et restaurer les écosystèmes dégradés. En ouvrant des zones écologiquement sensibles à des projets de développement majeurs sans garanties environnementales, les réformes proposées risquent d'aller directement à l'encontre des engagements du CMBKM et porteraient atteinte à la crédibilité du Canada en tant que leader mondial en matière de conservation de la biodiversité. De même, en vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), intégrée au droit canadien par le projet de loi C-15, le Canada est tenu d'obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones pour les projets touchant leurs territoires — une obligation que l'accélération des délais et la réduction des évaluations rendront plus difficile, et non plus facile, à respecter.

Un appel à des solutions multidimensionnelles

La SCEE estime que l'opposition entre le développement économique et la protection de l'environnement constitue une fausse dichotomie. Nous exhortons le gouvernement à mener à bien des projets d'envergure qui atténuent les changements climatiques et à concevoir, pour ces projets, des processus qui améliorent l'efficacité sans sacrifier les mesures de protection de l'environnement du Canada. De telles réformes pourraient constituer des solutions stratégiques « gagnant-gagnant » — des solutions qui répondent aux besoins du Canada en matière de croissance économique et de diversification commerciale tout en faisant progresser nos objectifs en matière de changements climatiques et de biodiversité.

Plus précisément, la SCEE recommande :

- une planification spatiale stratégique pour les grands projets qui tienne compte non seulement des besoins socio-économiques, mais aussi des considérations environnementales ;
- d'investir dans les capacités scientifiques de l'Agence d'évaluation des impacts du Canada et des organismes de réglementation fédéraux afin d'accélérer la réalisation d'évaluations de haute qualité, plutôt que de réduire la portée des éléments évalués ;
- d'adopter des évaluations environnementales régionales fondées sur la science, menées par des experts et achevées avant l'approbation des projets, plutôt que d'être utilisées comme un mécanisme permettant de contourner les examens individuels des projets ;

- d'impliquer les experts scientifiques canadiens à la conception conjointe de cadres d'évaluation efficaces et rigoureux sur le plan écologique ;
- d'éviter d'autoriser des projets sur des habitats essentiels protégés par la loi pour les espèces en voie de disparition et menacées en vertu de la Loi sur les espèces en péril ;
- de maintenir le cadre séquentiel actuel de prévention des dommages, qui consiste à éviter, à minimiser et à compenser uniquement en dernier recours, et veiller à ce que toute mesure de compensation ou de réparation des impacts écologiques inévitables réponde à des normes scientifiquement démontrées d'équivalence et d'additionnalité ;
- de donner la priorité aux grands projets qui s'alignent sur les engagements nationaux et internationaux du Canada en matière de changement climatique, et veiller à ce que ces projets soient conçus avec des mesures de protection suffisantes pour les espèces en péril et les autres atouts naturels du Canada.

La Société canadienne d'écologie et d'évolution s'oppose fermement à l'affaiblissement des lois canadiennes en matière d'évaluation environnementale et des obligations relatives à la biodiversité. Nous sommes prêts à collaborer avec le gouvernement pour identifier des réformes qui permettraient à la fois de réduire les inefficacités bureaucratiques et de maintenir les protections environnementales dont dépendent les espèces, les écosystèmes et les citoyens du Canada.

Nous exhortons le gouvernement à tenir compte des preuves scientifiques et des obligations légales du Canada avant de mettre en œuvre les réformes proposées, et demandons spécifiquement que toute modification proposée susceptible d'affaiblir le mandat de l'Agence d'évaluation des impacts ou les exigences en matière d'évaluation environnementale soit suspendue en attendant une consultation scientifique et publique plus large, et que les membres de la SCEE soient associés à la conception des nouvelles procédures en tant que conseillers scientifiques experts.

La SCEE remercie le Bureau du Conseil privé de lui avoir donné l'occasion de formuler des commentaires et se réjouit de la poursuite du dialogue.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués,



Présidente, Société canadienne d'écologie et d'évolution
Au nom du Conseil et des membres de la SCEE
pres@csee-scee.ca